Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 003-240300657-20250624-20250624_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt quatre juin à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Martinien, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.
Date de convocation : 17 juin 2025
Délégués en exercice : 28
Délégués présents : 18
Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., CHEMINET JL., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., P. GRIDAINE, VERMEZ N., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., PETIT E.,
Délégués excusés : DUBREUIL A., MANGERET C (pouvoir à JL CHEMINET), LECLERC C. (pouvoir S. ROLIN), CHARRET T. (pouvoir à D. DAUGERON), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DEFFONTIS S. (pouvoir à JE CHABROL), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), ANTONIOTTI L., JACQUOT C., (pouvoir à E PETIT), PALLIOT JM (pouvoir à R. LAMY)

Déploiement du PACTE et du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) – Signature de la convention avec le Département

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe les modalités de déploiement du Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH).

L'ANAH a créé un nouveau mode de contractualisation « le Pacte Territorial France Rénov (PIG) » qui, à compter du 1er janvier 2025, se substitue aux Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH) et Programme d'Intérêt Général (PIG).

Ces pactes constitueront les piliers de la politique de rénovation du parc privé en visant des solutions de simplification et de rationalisation des parcours pour toutes les thématiques relatives à l'habitat. Le pacte territorial France Rénov comprend 3 missions :

- La dynamique territoriale qui vise à mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation,
- L'information, le conseil et l'orientation des propriétaires occupants ou bailleurs,
- L'accompagnement pour épauler les ménages sous forme de missions d'Assistants à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans l'élaboration de leur projet.

Le Département porte depuis de nombreuses années une politique active et volontaire en matière d'habitat et propose aux collectivités de coopérer pour mettre en œuvre un service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire des intercommunalités signataires. Cela se traduit par la signature d'une convention qui définit les modalités selon lesquelles les parties vont être amenées à coopérer afin d'assurer le déploiement du SPRH et du Pacte Territorial France Rénov.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 003-240300657-20250624-20250624_001-DE

Cette convention précise l'engagement du Département qui :

1. portera la dynamique territoriale (communication ciblée, participation à des évènements locaux, mobilisation des partenaires et acteurs du territoire)
2. accompagnera les ménages en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.

L'intercommunalité s'engage pour sa part à participer à la gouvernance partagée du Pacte Territorial France Rénov au travers des instances de pilotage, à assurer un relai actif de la communication sur son territoire, à mettre à disposition des locaux pour les équipes d'intervention, à financer les missions à hauteur de 1 € par habitant par an.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des termes de la convention, autorise à l'unanimité le Président à la signer.

Pour copie conforme,
Huriel, le 9 juillet 2025
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE